

Hockey Club Amiens Somme

BP 80704 80007 AMIENS CEDEX 1
Tél : 03.22.22.56.56 Fax : 03.22.22.56.59
Email :contact@lesgothiques.com

Amiens, le 20 Mai 2016

Mademoiselle, Madame, Monsieur,
Veuillez trouver ci-joint le dossier d'inscription au Hockey Club Amiens Somme pour la saison 2016/2017.

Ce dossier doit être **COMPLET** pour être retenu.

Aucun joueur ne pourra s'entraîner ou jouer, si son dossier n'est pas COMPLET

**ACCEPTÉ par la personne présente au secrétariat,
et à jour des sommes restantes à recevoir de la saison précédente.
TOUT DOSSIER DOIT ETRE remis au plus tard 7 jours avant la reprise des entraînements.**

VOUS DEVEZ, si votre enfant est né en **1997-1998-1999-2000-2002-2004-2006-2008-2010** de faire obligatoirement une demande de **Sur-Classement Simple** à l'aide du formulaire ci-joint auprès de son médecin traitant.

Sur-Classement possible pour les enfants nés en **2001 avec examen médical dont un ECG (Electrocardiogramme).**

Aucun certificat médical ne doit être antérieur au 30 Mai 2016.

Nous vous rappelons que l'obtention d'une licence n'entraîne pas obligatoirement la participation aux matchs du licencié, celle-ci étant de la responsabilité exclusive des entraîneurs.

INFORMATION : Le secrétariat sera fermé du 1er Juillet au 31 Juillet inclus.

TARIFS SAISON 2016/2017(Hors Licences)

SECTIONS/PRIX	COTISATIONS H T	TVA 20 %	COTISATIONS ttc	LICENCES	
U7	187,50 €	37,50 €	225,00 €	En attente du tarif de la FFHG	
U9	217,50 €	43,50 €	261,00 €	En attente du tarif de la FFHG	
U11	296,50 €	59,30 €	355,80 €	En attente du tarif de la FFHG	
U13	296,50 €	59,30 €	355,80 €	En attente du tarif de la FFHG	
U15	313,50 €	62,70 €	376,20 €	En attente du tarif de la FFHG	
U17	333,50 €	66,70 €	400,20 €	En attente du tarif de la FFHG	
U20	353,50 €	70,70 €	424,20 €	En attente du tarif de la FFHG	

- Une remise de 10% est appliquée sur la cotisation du 2^{ème} enfant d'une même famille, cette réduction s'applique à toutes catégories.
- **Règlement de la licence fédérale à la remise du dossier.**
- Chèques 4 mensualités Septembre/Novembre/Janvier/Mars
- P.Automatique 9 Mensualités Juillet 2016 à Mars 2017

Hockey Club Amiens Somme 2016/2017

LICENCE N°

--	--	--	--	--	--

NOM.....

PRÉNOM.....

Date de Naissance

Lieu.....

Nationalité

Adresse.....

Code Postal

Ville.....

Profession du père

Profession de la mère

Téléphones

Domicile

Portable joueur.....

Bureau père.....

Portable père.....

Bureau Mère.....

Portable mère.....

Autre personne

Portable.....

Email :

N° Sécurité Sociale

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Nom de la Caisse complémentaire.....

Adresse.....

Code Postal

Ville

Merci de renseigner, de signer et de joindre à ce document :

- 1 photo numérique (**Pour tous les licenciés**) à nous envoyer par mail contact@lesgothiques.com.
- 1 justificatif d'état civil pour tout nouveau licencié (photocopie du livret famille ou de la carte d'identité)
- 1 certificat médical (**au dos du dossier ou volant avec N° au conseil de l'ordre du médecin**)
- Le Certificat médical de Sur Classement (simple ou double) avec un ECG (Electrocardiogramme pour les enfants nés en 2001).
- Attestation Contrôle antidopage (même pour l'école de hockey)
- Vos règlements

Certificat médical

Je soussigné, Docteur

N° au Conseil de l'Ordre (obligatoire)

Certifie avoir examiné le joueur

Et qu'il ne présente aucune contre-indication médicale à la pratique du hockey sur glace.

Allergies ? OUI / NON *

Antécédents ou maladies chroniques OUI / NON *

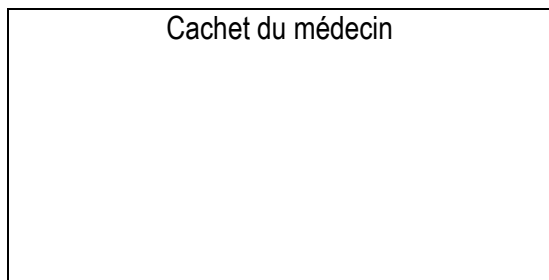
Traitement habituel ? OUI / NON *

** Rayez la mention inutile*

Si vous avez répondu OUI à au moins l'une de ces questions, merci d'adresser un certificat médical sous pli cacheté au nom du Docteur Jean-François PERNAUT (médecin du club).

LeàSignature du
Médecin.....

Cachet du médecin





HOCKEY CLUB AMIENS SOMME

Saison 2016/2017

Déclaration à remplir et à signer par le représentant légal de l'enfant

Je soussigné.....autorise mon enfant.....à pratiquer le hockey sur glace en compétition et, le cas échéant, autorise son sur-classement dans la catégorie d'âge immédiatement supérieure à la sienne.

J'autorise les responsables du Hockey Club Amiens Somme à faire pratiquer sur sa personne, tous les examens complémentaires, ou interventions légales ou chirurgicales que son état de santé pourrait justifier dans le cadre de l'urgence, ainsi qu'à le faire transporter dans le centre hospitalier ou la clinique les plus proches si besoin. Cette autorisation est valable au sein du club, pour les différents déplacements en France, ainsi qu'à l'étranger.

Je certifie exacts tous les renseignements portés sur ce document et reconnais avoir été informé du fait que ces renseignements feront l'objet d'un traitement informatisé relevant de l'article 15 de la loi de janvier 1978 sous réserve de l'avis de la C.N.I.L.

Ces informations pourront faire l'objet de cession. Toutes les informations sont données à titre obligatoire pour la délivrance des licences, un droit d'accès et de rectification étant ouvert auprès de la Fédération Française de Hockey sur Glace – 36 bis Rue Roger Salengro – 92130 Issy les Moulineaux.

Signature du représentant légal.....



Règlement intérieur du club

Le Comité de Direction du HCAS, composé de membres élus et bénévoles, définit la politique du club et fixe ses règles de fonctionnement. Pour le bon déroulement des activités, le Comité demande à chaque membre d'adhérer au règlement intérieur en même temps qu'il prend sa licence.

Les entraîneurs entraînent, les dirigeants encadrent, et les parents confient leurs enfants au club en s'en tenant à leur rôle, inculquant ainsi la discipline et le savoir vivre indispensable à la vie en collectivité.

Le Comité Directeur nomme les entraîneurs responsables d'équipes, dont la mission (non exhaustive) consiste à :

- faire respecter l'éthique sportive et expliquer la politique définie par le Club
- encadrer l'équipe qu'ils ont en charge lors des entraînements, matchs et des tournois amicaux ou officiels.
- organiser tous les aspects liés aux manifestations sportives dans lesquelles leur équipe est engagée,
- être l'interlocuteur privilégié des parents et des joueurs en matière d'informations.
- demander préalablement l'autorisation pour toute action (déplacement, tournoi, voyage, sponsoring...)
- informer les dirigeants de tout événement particulier intervenu au sein de l'équipe.
- exiger un certificat médical du médecin du club pour reprise des entraînements et matchs en cas de blessure du joueur.

L'entraîneur, assisté des dirigeants, **est la seule autorité de son équipe**. Il est autorisé, en cas de débordement ou de non-respect du présent règlement ou de la charte du club par un joueur ou par toute personne le représentant (joueurs mineurs) à demander la tenue d'une commission de discipline.

Le Comité Directeur nomme la Commission de Discipline composée du Président chargé du Hockey Amateur, du Président chargé du Pôle Espoir, du Responsable de l'Arbitrage du club, du dirigeant, d'un parent, de l'entraîneur et d'un membre du comité.

En cas d'absence d'un ou plusieurs membres, la commission pourra néanmoins se tenir si la commission réunit :
(ici lister les membres qui doivent être présents)

Les Dirigeants sont nommés par le Comité Directeur, ils s'engagent dans le respect de l'éthique sportive ainsi que dans le cadre de la politique définie par le club à :

- encadrer l'équipe qu'ils ont en charge lors des entraînements, des transports, des matchs, des tournois amicaux et officiels,
- organiser avec l'entraîneur et responsable d'équipe tous les aspects liés aux manifestations sportives dans lesquelles leur équipe est engagée.
- veiller à la bonne tenue des locaux et au respect du matériel mis à la disposition par le club ou les clubs qui nous accueillent.
- informer le responsable d'équipe de tout événement particulier intervenu au sein de l'équipe.
- à veiller à ce que les joueurs restent équipés sur le banc.
- interdire la mixité dans les vestiaires sauf sur invitation du coach pour briefing ou débriefing quand les joueurs et joueuses seront intégralement équipés.
- à respecter et faire respecter notamment aux équipes visiteuses le règlement du Coliséeum
- en toute circonstance, à ne pas avoir d'attitudes irrespectueuses envers les entraîneurs, les représentants des clubs, et d'une manière générale à l'égard des arbitres, du public, des journalistes et de toute personne représentant la Fédération.
- à respecter en toute circonstance l'image du club, tant dans le cadre de leur mission de dirigeant qu'à titre personnel dès lors que leurs communications sont soumises à un public élargi (réseaux sociaux notamment).

Les dirigeants devront avoir fait acte de candidature auprès du club par courrier en précisant :

- leurs motivations
- leurs disponibilités
- ainsi que la ou les sections dont ils souhaitent prendre la charge.

Le comité directeur se réservant le droit de refuser un candidat sans nécessité de justifier son choix.

Le Joueur s'engage à:

- participer obligatoirement aux entraînements, Hors Glace et Glace, ainsi qu'aux matchs officiels ou amicaux et tournois.
- à être présent sur la glace à l'heure exacte.
- suivre sérieusement toutes les consignes de **l'entraîneur et du dirigeant**.
- respecter le matériel et les locaux mis à disposition, tant par le club que lors des déplacements.
- accepter toute décision prise par l'entraîneur, l'arbitre ou tout autre membre de l'encadrement.

- avoir de façon générale un comportement irréprochable, tant vis-à-vis de l'ensemble des membres et partenaires du club ainsi que des membres d'autres clubs et également de tous autres licenciés FFHG.
- à respecter les recommandations de la FFHG en matière de dopage, d'alcoolisme, de prise de stupéfiants et de manière générale, de toute autre substance déclarée néfaste à sa santé.
- à éviter toute activité ou tout loisir pouvant mettre en péril son intégrité physique.
- à fournir un certificat médical du médecin du club pour reprise des entraînements et matchs en cas de blessure.
- à ne participer à aucune manifestation sportive, matchs officiels ou amicaux et tournois organisés par d'autres structures, sans l'accord préalable du club.
- à être disponible, sauf cas de force majeure ou indépendante de sa volonté, pour toute manifestation sportive lorsqu'il en sera requis.
- à n'intervenir sur aucun réseau social qui pourrait mettre en cause son image, celle du club et de ses partenaires et dirigeants.
- à respecter les règles élémentaires de politesse et de correction qui régissent la vie en communauté.
- à porter les tenues officielles du club lors des déplacements et matchs officiels ou amicaux et tournois.

Rappel : Toute dérogation aux règles précitées peut entraîner à l'encontre du contrevenant, des sanctions disciplinaires laissées à l'appréciation des encadrants et de la direction du HCAS et pouvant aller du simple rappel à l'ordre jusqu'à l'exclusion définitive de l'intéressé, sans dédommagement d'aucune sorte ou de remboursement de quelque nature que ce soit (Licence et Cotisations).

En cas de faute jugée grave, une commission de discipline se réunira pour apprécier les faits. La décision de la Commission de discipline est sans Appel.

Les Parents s'engagent à :

- faire respecter le présent règlement par leurs enfants sans exclusivité, ni limitation.
- n'intervenir en aucun cas auprès des entraîneurs et à s'adresser uniquement aux responsables d'équipe pour toute demande, tout renseignement concernant leur enfant.
- ne pas pénétrer dans les vestiaires, ni sur le bord de la glace sans autorisation expresse de l'entraîneur.
- suivre pour des raisons évidentes de sécurité, les entraînements et les matchs depuis les gradins.
- participer s'ils le désirent à la vie du club (tournois, déplacements, sponsoring...) en liaison étroite avec le responsable d'équipe.
- ne prendre aucune initiative ou décision pouvant engager la responsabilité du club sans autorisation préalable.
- obtenir l'autorisation du club pour toute participation à des matchs amicaux ou tournois avec des équipes extérieures.
- avoir un comportement sportif irréprochable lors des manifestations sportives.
- ne s'immiscer en aucun cas dans le domaine sportif et le choix des entraîneurs (composition des équipes, placement des joueurs et stratégie de jeu.
- à n'intervenir sur aucun réseau social pouvant mettre en cause l'image et l'intégrité du club et de ses dirigeants.

DIVERS

* Les membres élus du Comité Directeur ont autorité sur l'application et le respect du présent règlement.

* Le Club décline toute responsabilité en cas de détérioration, de vol ou de perte des effets personnels et du matériel.

*** La Licence ainsi que les cotisations Club, Pôle Espoir, Section Sportive, et centre de Formation, ne feront l'objet d'aucun remboursement pour quelque motif que ce soit.**

* Nous vous rappelons que le sur-classement ne prédispose en aucun cas de la sélection en catégorie supérieure de votre enfant, celle-ci étant de la responsabilité exclusive des entraîneurs.

* Nous vous invitons dès à présent à prendre toutes mesures nécessaires afin d'obtenir une carte d'identité ou un passeport en cours de validité, ainsi qu'une vitale européenne, utiles en cas de déplacement de votre enfant à l'étranger.

* L'accès à la glace, pour le joueur n'est possible que si son dossier est déposé complet au bureau du club et s'il est à jour de ses obligations envers le HCAS (Licence, Cotisations, Amendes Fédérales et Club, Factures P.E.S.).

* L'obtention d'une licence pour la pratique du Hockey sur glace auprès du HCAS, n'oblige en aucun cas les sélections aux matchs et tournois qui restent sous la responsabilité des choix des Entraîneurs.

*En cas de sanction (Amende) par la Zone COS Nord ou la FFHG, le licencié devra régler la somme dûe au Hockey Club Amiens Somme.

Date et Signature du représentant légal, précédé de « lu et approuvé » :



DROIT A L'IMAGE

Je soussigné, M. Mme,
représentant légal de
l'enfant mineur autorise /
n'autorise pas **(2)** le HCAS à publier l'image de mon enfant, dans le
cadre de toute publication, sur tout support, relatifs à la promotion du
club et du hockey sur glace.

Je soussigné, M, Mme,
joueur majeur autorise le HCAS à publier mon image dans le cadre de
toute publication, sur tout support, relatifs à la promotion du club et du
hockey sur glace

(2) Rayez la mention inutile

Fait à,

le

Signature.....